



argent | qui veut gagner des euros?

Optimiser le montant de sa retraite

Pour une pension plus confortable, vous pouvez racheter vos années d'études ou incomplètes. Mais pas à n'importe quel prix!

Si vous comptez partir à la retraite à l'âge légal – 62 ans pour les personnes nées après 1955 – sans avoir cotisé le nombre de trimestres nécessaires pour atteindre le taux plein, le montant de votre pension sera minoré. Vous pouvez éviter cette pénalité en rachetant les périodes qui vous manquent. Depuis la réforme des retraites de 2003, le rachat est ouvert à toute personne de 20 à 66 ans.

1 | Maximisez votre pension

Vous pouvez racheter des années d'études supérieures validées par un diplôme ou des années incomplètes liées à des périodes de stage, de chômage non indemnisé... « En plus de vous garantir une retraite de base à taux plein, le rachat de trimestres vous permet de percevoir votre retraite complémentaire en totalité, sans frais supplémentaires », explique Pascale Gauthier, directrice associée du cabinet Novelvy retraite. Cet avantage, institué par un accord signé par l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) et valable jusque fin 2018, pourrait être remis en cause après cette date. « S'il n'est pas reconduit, les rachats de trimestres risquent d'être bien moins avantageux », ajoute la spécialiste.

2 | Rachetez jusqu'à douze trimestres

L'opération peut être très rentable, à condition de bien faire ses calculs. Vous pouvez racheter jusqu'à

douze trimestres. Le prix varie beaucoup selon votre âge, vos revenus et l'option que vous choisirez. La première permet d'éviter la minoration de la pension, la seconde permet, en plus, d'améliorer le nombre de trimestres pris en compte pour le calcul de votre pension. La première option est généralement plus intéressante, car moins chère et tout aussi efficace. Un salarié né en 1955, qui gagne 45 000 euros par an et à qui il manque quatre trimestres pour bénéficier du taux plein, déboursera 17 468 euros pour les racheter. Il percevra alors une retraite nette de 35 802 euros par an, contre 34 228 euros, s'il n'avait pas effectué ce rachat. Soit 1 574 euros de gain chaque année. Son investissement sera rentabilisé après onze ans environ (sans tenir compte de l'avantage fiscal).

3 | Profitez d'un coup de pouce fiscal

Si le coût d'un rachat est important, il est aussi déductible de votre revenu imposable. Plus votre tranche d'imposition est élevée, plus l'opération est avantageuse. Mais pas de précipitation ! Il est recommandé de ne pas s'y prendre avant 60 ans, car le risque d'une nouvelle réforme, si vous êtes trop jeune, pourrait faire capoter votre investissement. « Mieux vaut avoir avant une idée précise du nombre de trimestres cotisés, conseille Pascal Gauthier. Le faire trop tôt est risqué, car les règles de calcul pourraient être modifiées. » ●

Pauline Janicot



Lesite

ESTIMER SON BIEN AU JUSTE PRIX

Vous voulez acheter ou vendre un logement? [Immonot.com](https://www.immonot.com), le site du groupe Notariat Services, vous permet d'estimer un bien en ligne grâce aux bases de données des offices notariaux. En le comparant à des biens similaires d'une zone géographique, le site vous fournit une fourchette de prix représentative du marché. Les logements en vente situés dans une zone éligible au prêt à taux zéro (PTZ) sont signalés par une pastille.

Le conseil

SOS DÉCLARATION DE REVENUS

Vous avez jusqu'au 19 mai pour envoyer votre déclaration d'impôts par la poste et jusqu'au 9 juin (selon les régions) si vous la faites en ligne. Vous pouvez demander l'aide gratuite de professionnels dans votre centre des finances publiques, ou appeler Impôts Service (0810 467 687, de 8h à 22 h du lundi au vendredi, de 9h à 19h le samedi, 0,06 €/minute). Vous trouverez aussi des conseils gratuits, au cours de l'opération Allô Impôts du 11 au 19 mai (08000 65432, numéro vert, de 9h à 17h30).